

# PRAP Sanitaire et Sociale

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

### ◆ Objectifs :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

### ◆ Programme :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes



### ◆ Evaluation :

Le certificat d'Acteur PRAP 2S, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a satisfait aux exigences des épreuves certificatives prévu par l'INRS. Le recyclage doit être fait tous les 24 mois et dure 7 heures.

<u>Prérequis</u>	<u>Durée</u>	<u>Intervenant(s)</u>	<u>Effectif</u>
Aucun	21h (2j + 1j)	1 Formateur PRAP 2S	De 4 à 12 participants



EASY PREV'  
FORMATION